Envoyé en préfecture le 18/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231116-D2023132-DE

2023-132

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois de novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 10 novembre 2023 et affichée le vendredi 10 novembre 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : PELLETIER Maryse représentée par COURTYTERA Véronique, COCHIN Lionel représenté par MONOT Laure, GANDARD Isabelle représentée par LAURENT Pierre, FOLLIOT Pascal représenté par LONY Eva, TEIXEIRA Christelle représentée par BAKKER Hubert, BAHIN Corinne représentée par SEVESTE CLAUDE, BRUSSELLE Sandrine représentée par GAIR Laurence.

Absents : VAN ASSELT Laurence, THOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Accord-cadre nettoyage mécanisé des voiries communales et traitement des déchets (appel d'offre ouvert).

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**20**
Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Votes pour :	**27**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 18/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231116-D2023132-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

La commune dispose d'un marché de nettoyage mécanisé des voiries communales ainsi que de mise à disposition de bennes de la déchetterie communale situé au stade et l'évacuation des déchets collectés par les services municipaux (déchets verts et divers).

L'accord-cadre actuel comprend le nettoyage mécanisé de l'ensemble des voiries communales réparties en 2 secteurs. Le nettoyage des caniveaux de voirie est réalisé 1 fois par mois pour chacun des secteurs par un passage et collecte des déchets par une balayeuse.

L'autre volet de cet accord-cadre concerne la mise à disposition de bennes à la déchetterie du stade avec évacuation des déchet verts collectés au stade et des déchets collectés par les services propreté de la commune sur le territoire communal.

Par ailleurs ce même marché prévoit les prestations occasionnelles de nettoyage de la voirie après notamment des fêtes ou autres manifestations de la ville ainsi que des mises à disposition ponctuelles de benne et/ou évacuation de déchets en fonction des besoins de la collectivité.

Dans le cadre de ce marché, il est proposé de faire évoluer cet accord-cadre afin de requalifier la prestation attendue du nettoyage mécanisé de la voirie.

La municipalité, attachée au cadre de vie de ses habitants souhaite rajouter à la prestation réalisée jusqu'alors, l'accompagnement de la balayeuse par un agent équipé d'un souffleur. Ce dernier réalisera le nettoyage du trottoir par son souffleur en basculant les déchets jusqu'à la balayeuse.

Par ailleurs, la ville souhaite mettre en place une zone de stockage spécifique au nouveau centre technique municipal par la mise à disposition d'une benne pour la collecte des ordures ménagères notamment les produits de collecte des corbeilles de ville.

Afin de disposer d'une souplesse concernant cet accord-cadre dans la gestion des services municipaux, le montant maximum de cet accord-cadre est de 700 000 € HT sur une durée totale cumulée de 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Considérant la nécessité pour la commune de renouveler l'accord-cadre du marché de nettoyage mécanisé des voiries communales et traitement des déchets,

Considérant le montant maximum du marché fixé à 700 000 € HT sur la durée cumulée du marché (4 ans) et s'agissant d'un marché de service, l'accord-cadre est à mettre en œuvre selon une procédure d'appel d'offre ouvert.

Envoyé en préfecture le 18/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231116-D2023132-DE

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame COURTYTERA Véronique, Adjointe au Maire chargée du personnel, des affaires générales et de la communication et Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le dossier de consultation des entreprises pour la passation du présent accord-cadre.
- Procède à la publication de l'accord-cadre.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir après avis de la commission d'appel d'offre.

Fait et délibéré en séance, le 16 novembre 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

*Publication du compte rendu des délibérations le : **17/11/2023***
*Délibération transmise au Représentant de l'État le : **17/11/2023***
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 18/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231116-D2023132-DE